

FÉDÉRATION DES SERVICES

MODE D'EMPLOI



Mars 2014



CFDT-SERVICES.FR



Questions / Réponses



ED!TO

**« La camaraderie, le respect des opinions
et l'ambition d'avancer ensemble nous permettent
de nous mobiliser au quotidien pour plus de justice sociale
et cela c'est essentiel! »**

La Fédération des Services est un point de rencontre,d'échange et de partage entre militants. La diversité de nos actions, l'ampleur du champ d'intervention syndical mérite bien un guide pour permettre à chacun d'utiliser au mieux les compétences fédérales.

Utiliser au mieux c'est permettre de répondre d'avantage à des milliers d'équipes qui doivent intervenir avec peu de moyens sur des sujets de plus en plus complexes auxquels il y a rarement des réponses toutes faites. Il faut d'ailleurs se méfier des réponses toutes faites ! Nos méthodes de travail sont donc importantes.

Ce guide vous en parle.

La CFDT c'est d'abord permettre à chaque équipe de réaliser ses choix dans le cadre de nos valeurs et orientations. L'équipe fédérale a à cœur de rendre cela possible. Ce mode d'emploi vous propose des marches à suivre pour arriver à bon port !

Si nous sommes fiers des résultats obtenus par les équipes syndicales, il faut reconnaître que les situations de départ ne sont pas toujours simples. Les sujets sont parfois difficiles, les enjeux souvent importants.

La camaraderie, le respect des opinions et l'ambition d'avancer ensemble nous permettent de nous mobiliser au quotidien pour plus de justice sociale et cela c'est essentiel !

Gilles Desbordes
Secrétaire Général



QUESTIONS / RÉPONSES

Je vais avoir des élections dans mon entreprise.

Le congrès de Marseille a décidé que chaque candidat doit être adhérent

Je dois dans un premier temps en informer mon permanent fédéral plusieurs mois avant.
Je m'informe en consultant sur le site de la fédération les guides en 10 points qui vont m'aider tout au long de ma démarche (comment négocier un protocole préélectoral ou encore la représentativité ainsi qu'un logiciel de calcul des résultats).

Quelques éléments indispensables :
Je dois réaliser l'état des lieux en recensant entre autres le nombre de salariés en équivalent temps plein, le nombre d'établissements, les effectifs par établissement, les dates des dernières élections, le nombre d'adhérents CFDT…

Deux situations peuvent se présenter :
1°) C'est une première dans l'entreprise : Il faudra dans ce cas que la fédération, ou le syndicat pour une entreprise locale, adresse un courrier à l'entreprise pour demander l'organisation des élections. Dans ce cas l'employeur a un mois pour engager la procédure.

2°) C'est un renouvellement des instances à l'échéance normale :
Je dois répondre à l'invitation de l'entreprise pour négocier le protocole préélectoral. L'invitation doit être faite un mois avant l'expiration des mandats des membres en exercice.

ATTENTION : l'employeur n'enverra peut-être pas la convocation à la bonne adresse. Il faudra donc que les salariés surveillent les documents mis à l'affichage du panneau de la direction.

LE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL :
Il doit contenir toutes les modalités sur le déroulement et les conditions du vote, les effectifs en équivalent temps plein des salariés par collège électoral, la définition du nombre de collèges électoraux (pour qu'un collège soit représenté il faut qu'il y ait 24 salariés concernés), les dates d'affichages des électeurs et éligibles par établissement, la procédure à mettre en place pour le dépouillement et l'obligation de dépouiller le premier tour.

Je dois aussi envoyer le procès-verbal à la Fédération dès la fin du 1er tour.



Pour une entreprise nationale,en fonction du périmètre géographique concerné, c'est presque toujours la fédération qui est maître d'oeuvre, c'est donc à elle que revient d'envoyer la liste des candidats CFDT.



QUESTIONS / RÉPONSES

Est-ce que la fédération peut m’aider à la rédaction et au tirage de tracts pour ma section ?

Il s’agit d’un tract local : je m’adresse à mon syndicat.

Il s’agit d’un tract national d’information concernant une actualité de l’entreprise, des résultats de NAO (négociation annuelle obligatoire), des résultats d’élections, une campagne électorale : je prends contact avec le permanent du pôle pour travailler conjointement à la rédaction du tract.

Je dois anticiper chaque fois que c’est possible. Par exemple, les élections se préparent longtemps à l’avance (1 an si possible)!

La rédaction d’un tract, sa mise en forme, son tirage, demande la participation de plusieurs permanents de la Fédération (entre le pôle concerné et la communication).

Il faut aussi un échange approfondi avec l’équipe syndicale pour définir sur quoi portera le tract,les idées de fond, à qui il s’adresse...



Les syndicats soutiennent et valorisent quotidiennement les actions locales des militants. La fédération fait la même chose.



QUESTIONS / RÉPONSES

Je cherche les actualités de la fédération et je souhaite valoriser mes actions

Je m'informe avec :

- le site services-ctdt.fr : vous y trouvez l'ensemble des magazines, bulletins de branche, guides,sans oublier l'actualité.Je me connecte avec mon identifiant et mon mot de passe.

- le magazine inform'action et les suppléments de branche : des dossiers sur un thème d'actualité, les infos ...

Je valorise mes actions en publiant des informations sur les pages facebook et twitter de la Fédération.

J'informe mon permanent en décrivant le contexte, l'action, et en joignant des photos et tous les documents utiles. il fera le lien avec le service communication et la presse fédérale.

CFDT Services,
CFDT commerce,
CFDT travail temporaire,
CFDT htr,
CFDT Assistants Maternels,
CFDT prévention-sécurité,
CFDT propreté,
CFDT habillement cuir textile,
CFDT professions judiciaires,
CFDT services aux particuliers,
CFDT immobilier,
CFDT mouvements et associations,
CFDT Chambre des métiers et de l'artisananat
CFDT Chambres de Commerce et d'Industrie
CFDT Services Santé Handicap Conditions de travail



@CFDTServices
@CFDTCOMMERCE
@CFDT HTR Services



Pour une entreprise nationale,en fonction du périmètre géographique concerné,c'est presque toujours la fédération qui est maître d'oeuvre, c'est donc à elle que revient d'envoyer la liste des candidats CFDT.



QUESTIONS / RÉPONSES

J’ai besoin d’un renseignement juridique. Qu’est-ce que je dois faire ?

Je prépare mon dossier, quelle est la question ? Les premières recherches que j’ai faites, les documents, accords, contrats, courriers, tout ce qui est nécessaire à une bonne compréhension du problème.

Pour une question courante de droit du travail dans un établissement, un site, je recherche la proximité et donc mon syndicat Services ou l’union locale ou départementale.

S’ils n’ont pas la réponse ou si la question concerne une convention collective ou un accord, un point de droit particulier, je m’adresse à mon permanent, à la Fédération, qui pourra dans bien des cas me fournir une réponse argumentée. C’est lui qui transmettra au service juridique si nécessaire.

Si la question est complexe, il faut prévoir un délai d’une semaine, entre la réception de la demande et la réponse.

J’envisage une action en justice

La procédure est identique à celle d’un renseignement juridique. Il faut y ajouter des informations sur le contexte, nombre de salariés concernés, conséquences dans l’entreprise, positions des autres syndicats, etc.

Pour une action en justice, le service juridique sera toujours consulté dès lors que la fédération est partie prenante.
Cela nécessite une délibération de la commission exécutive. L’avis de la section est nécessaire.

Pour étayer mon dossier, je pose des questions en DP/CE, j’interpelle l’employeur, l’inspection du travail, j’informe et je mobilise les salariés tout au long de la procédure.



Je n’engage pas d’action en justice sans l’accord de la Fédération.



Je négocie un accord d'entreprise. Qui décide de signer ou pas ?

Dès que l'entreprise engage la négociation, je dois en informer rapidement le permanent de la Fédération qui pourra ainsi nous soutenir, transmettre de la documentation (texte de loi, guides fédéraux éventuellement) et nous aider à la négociation.

Tout au long de la négociation, je transmets les documents et je travaille avec le permanent de branche et la section pour rédiger les propositions.

Le projet d'accord final fait l'objet d'une consultation de la section syndicale nationale.les élus et les adhérents sont consultés. L'avis de la section est transmis à la fédération.
Le permanent donne alors l'avis de la Fédération au regard du contenu.

Je pense à informer les adhérents et les salariés et à valoriser par tracts, communiqués et tout autre moyen notre action.



Aucun accord ne peut être signé sans l'avis positif de la Fédération.

En fonction de nos objectifs et du respect de nos résolutions, la décision de signer est prise en réunion de pôle, en commission exécutive ou en bureau fédéral.



QUESTIONS / RÉPONSES

Je veux faire une formation syndicale. Comment m'y prendre?

Je demande à recevoir le calendrier édité par la Fédération.

Quelques unes des formations syndicales proposées par la Fédération :

- cursus des mandatés fédéraux,
- triptyque de syndicats,
- coordinations et collectifs d'entreprises nationales,
- responsable du mandat CHS-CT,
- élus en CCPD (commission consultative paritaire départementale),
- agir sur les conditions de travail,
- violence au travail,
- maladies professionnelles,
- pratique de syndicalisation,
- action revendicative (égalité professionnelle, formation professionnelle continue)...

Le calendrier des formations est consultable sur le site: interne.cfdt.fr



La formation syndicale permet de mieux appréhender son mandat et de s'approprier les revendications CFDT.



Je veux réunir mon collectif national à la fédération ?

Je prends contact avec mon permanent. Il assurera la réservation de la salle et vérifiera les possibités de prise en charge des frais de déplacement, si la section n'a pas de budget syndical.

l'ordre du jour de cette réunion sera défini conjointement et un permanent participera obligatoirement à la réunion.

Attention : il est important d'anticiper.Un délai est nécessaire pour la bonne organisation de cette réunion (rédaction et envoi de l'ordre du jour, réservation de salle...).

Comment joindre un permanent à la fédération ?

L'activité fédérale s'exerce en collectif et nécessite des réunions régulières. Toutes les semaines, les pôles et les secteurs se réunissent.
le mardi matin : le secrétariat fédéral réunit les permanents de Pantin pour évoquer l'actualité de chaque pôle et secteur, se former et s'approprier les dossiers thématiques. le mardi après-midi : réunion de secrétariat de la commission exécutive sur les questions courantes.

Deux jours par mois, la commission exécutive se réunit pour traiter des dossiers de fond. le bureau fédéral se réunit cinq fois par an pendant deux ou trois jours.

les permanents restent joignables (cf annuaire). Vous pouvez les joindre sur leur téléphone portable, par mail ou laisser un message à leur assistante.



Penser à mettre en copie le responsable de pôle ou de secteur.



QUESTIONS / RÉPONSES

Comment faire désigner un militant par la fédération comme mandaté fédéral ?

Un syndicat a toutes les compétences de désignation, de mandatement, sur le champ professionnel et géographique défini dans ses propres statuts. Au-delà, c'est la fédération qui effectue les désignations.

Pour désigner un militant, la fédération a besoin de connaître son parcours, son ancienneté, s'il a déjà un mandat... .Elle doit aussi être informée sur l'entreprise, connaître l'avis du syndicat et de la section, vérifier que le militant peut être désigné et ce pour sécuriser sa désignation.Il ne faudrait pas que la désignation soit annulée et que le militant soit mis en difficulté.

La désignation nécessite une rencontre préalable au cours de laquelle le permanent présente au militant la charte des mandatés qui prévoit les droits et devoirs de la Fédération et du mandaté et qui permet de préparer un parcours obligatoire et individualisé de formation.

Les mandats sont à durée limitée,ils sont liés à la vie de la section syndicale, à la syndicalisation, au renouvellement indispensable des responsables, au parcours syndical des militants qui doivent pouvoir évoluer, tant dans leur vie professionnelle que syndicale.

La redésignation est obligatoire suite aux élections.



Le processus de désignation d'un militant répond aux règles que nous avons fixées collectivement.



QUESTIONS / RÉPONSES

Je n'ai pas d'accord de droit syndical dans mon entreprise. Est-ce que la fédération peut m'aider ?

Le fait de ne pas avoir d'accord de droit syndical ne doit pas entraver les possibilités pour une section nationale de se développer et de gagner la représentativité et les élections. Il est utile de souligner que la fédération n'alloue pas de budget aux sections sans action de développement. Toutefois, à titre exceptionnel,la prise en charge d'un déplacement, voire un hébergement, est possible après accord préalable avec le permanent fédéral.

Pour mettre en place une action de développement, je prends contact avec mon permanent fédéral avec qui je dresse un état des lieux (configuration de l'entreprise, enjeux syndicaux à défendre,date des élections, chiffrage de l'action envisagée). Il s'agit de définir des objectifs de développement réalisables sur une période de 1 ou 2 années maximum.

Ce projet sert de feuille de route à l'équipe syndicale d'entreprise pour la période définie.
C'est un engagement formalisé par écrit que chacun s'engage donc à respecter.

Je prépare une négociation à thème spécifique.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),formation professionnelle continue (FPC), pénibilité,santé au travail,égalité professionnelle,contrat de génération...

Je prépare mon dossier, je m'adresse à mon permanent, à la Fédération, qui peut dans bien des cas me fournir une réponse argumentée.

C'est lui qui transmet et fait le lien avec le référent du thème et peut envisager un rendez-vous. C'est lui qui me propose, si nécessaire, une formation adaptée.



Respecter le circuit d'information,c'est pouvoir avoir des réponses plus rapides



J'ai engagé des frais. Comment me faire rembourser ?

ATTENTION : il faut qu'il y ait un accord préalable à l'engagement des frais par votre permanent ou le secrétaire national du pôle ou secteur.

Je n'engage aucun frais avant d'être sûr que j'en aurai le remboursement !

Les notes de dédommagement me sont remises lors des rencontres, je la remplis et je joins les justificatifs originaux.

Si je veux obtenir un remboursement dans un délai d'une semaine, je la remets à mon permanent ou au responsable de la rencontre (permanent, animateur de formation...).

Le service comptabilité traite les notes de frais tous les mardis après-midi.

La Fédération rembourse les frais de transport en train, 2è classe, les tickets de transports en commun, les repas du soir sur la base de 17,50€ maximum. Les réservations d'hôtel, lorsque le militant est obligé d'arriver la veille ou si la réunion ou la formation se déroule sur plusieurs jours, sont assurées par la Fédération qui s'en occupe directement. Sinon, le remboursement de l'hôtel se fait sur la base de 70€ la nuit.

Ne sont pas remboursés :
Les frais de parking, les frais de taxi.
Les déplacements en voiture ne sont remboursés qu'avec accord préalable et lorsqu'il y a co-voiturage.



La loi sur la représentativité et la transparence financière nous oblige à la plus grande vigilance.Cela se traduit par : sans les originaux des justificatifs...pas de remboursement !

Cfdt: # QUESTIONS / RÉPONSES

11 branches professionnelles

Pôle	Branches
Pôle Services aux entreprises et aux personnes	Immobilier Travail Temporaire Propreté Prévention-Sécurité Services aux particuliers Mouvements et associations Professions judiciaires
Pôle commerce	Habillement-Cuir-Textile-Blanchisserie Commerce
Pôle HTR	Hôtellerie-Tourisme-Restauration
Secrétariat général	Chambres consulaires

Ces branches sont regroupées dans 3 pôles, animés par 7 membres de la CE (Commission Exécutive).

Y travaillent des secrétaires fédéraux, des chargés de mission et des assistantes.

Cfdt:

LE BUREAU FÉDÉRAL

Les membres du bureau fédéral dirigent la fédération

- Pascale ANTHONI, Ile-de-France, Chambres Consulaires
- Richard BERTRAND, Lorraine, Mouvements et associations
- Silvie BECCARI, Aquitaine, HTR
- Laurent BIGOT, Ile-de-France, HTR
- Myriam BOUDOUMA, Commission Exécutive
- Steve BRINGART, Ile-de-France, Prévention-Sécurité
- Bruno CERTA,Provence Alpes Côte d'Azur, Prévention-Sécurité
- Véronique CHÂTEAU, Commission Exécutive
- Carole CHEVALLIER, Pays de la Loire, Propreté
- Stéphane CORDEIRO, Picardie, Commerce
- Gilles DESBORDES, Commission Exécutive
- Laurence DEVOUCOUX, Saône-et-Loire, Services
- Nassera DOSNE, Commission Exécutive
- Patrick EBUNA DJIBONGO, Ile-de-France, Propreté
- Alexandrine ESTORGE, Bourgogne, Services aux particuliers
- Thierry GARRIDO, Midi-Pyrénées, HTR
- Patrice GLOTAIN, Pays de la Loire, Propreté
- Olivier GUIVARCH, Commission Exécutive
- Laurent JEUDI, Midi-Pyrénées, Commerce
- Fabien KIBLER, Nord-Pas-de-Calais, Commerce
- Hervé KIENING, Côtes d'Or, HTR
- Guy LAPLATINE, Nord Pas de Calais, Commerce
- Erwanig LE ROUX, Bretagne, Commerce
- Manu LÉCOT, Commission Exécutive
- Aline LEVRON, Commission Exécutive
- Sylvain MACÉ, Centre, Commerce
- Isabelle MARQUET-DAVID, Limousin, Travail Temporaire
- Serge NARDELLI, Provence Alpes Côte d'Azur, HTR
- Zita OBRA, Ile-de-France, Services aux Particuliers
- Colette PERRIN, Ile-de-France, Professions Judiciaires
- Jean-Claude PERRAMANT, Bretagne, Commerce
- Claudie PIOLET, Aquitaine, Immobilier
- Sylvette PY, Lorraine, Hacuitex
- Kareen SOULLIER, Rhône Alpes, Mouvements et associations
- Patrick URLACHER, Aquitaine, Commerce
- Michèle VENNER TOUCHARD, Midi-Pyrénées, Travail Temporaire
- Florence WACK, Alsace, Hacuitex



LE PÔLE COMMERCE-HACUITEX



Aline Levron
Secrétaire générale adjointe
01 48 10 65 40
06 32 80 92 00
levrona@cfdt-services.fr

ASSISTANTE



Laurence Angel
Assistante
01 48 10 68 56
angell@cfdt-services.fr



Myriam Boudouma
Secrétaire nationale
01 48 10 59 99
06 77 62 40 58
boudoumam@cfdt-services.fr



Vincent Sénécaux
Secrétaire fédéral
01 4810 6596
06 73 82 83 69
senecauxv@cldt-services.fr



Steve Mars
Secrétaire fédéral
01 48 10 89 38
06 26 35 85 20
marss@cfdt-services.fr



Gérard Sierpakowski
Secrétaire fédéral
01 48 10 89 30
06 14 71 37 41
sierpakowskig@cfdt-services.fr



Jean-Paul Barbosa
01 48 10 68 56
Chargé de mission
barbosajp@cfdt-services.fr



Rossana Tari
Secrétaire fédérale
01 48 10 89 33
06 11 85 77 41
tarir@cfdt-services.fr



Martial Meziani
Chargé de mission
01 48 10 89 39
mezianim@cfdt-services.fr



ORGANISATION DU PÔLE COMMERCE-HACUITEX

CCN	IDCC	COMMERCE ALIMENTAIRE	Permanent responsable
3305	2216	Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire	Myriam Boudouma Aline Levron Vincent Sénécaux
3007	3014	Gérants mandataires	

CCN	IDCC	COMMERCE NON-ALIMENTAIRE	Permanent responsable
3252	1539	Bureautique	Martial Meziani
3013	1325	Coopératives de consommation (gérants non-salariés)	
3072	179	Coopérative de consommation (salariés)	
3252	3013	Librairie	
3049	1557	Commerce des article de sport et équipements de loisirs.	
3084	1431	Optique lunetterie détail	
3286	1982	Négoce et prestation de services dans les domaines médico-techniques	
3333	2198	Vente à distance	

CCN	IDCC	EQUIPEMENT DE LA MAISON	Permanent responsable
3251	1517	Commerces de détail non-alimentaires	Steve Mars
3056	1880	Négoce de l'ameublement	
3076	1686	Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager	
3232	1606	Bricolage (vente au détail en libre-service)	
3272	1760	Jardineries et graineteries	

CCN	IDCC	GRANDS MAGASINS ET MAGASINS POPULAIRES	Permanent responsable
3123	972	Grands magasins et magasins populaire	Steve Mars

CCN	IDCC	COMMERCE DE GROS / IMPORT-EXPORT	Permanent responsable
3044	573	Commerce de gros	Vincent Sénécaux
3100	43	Import-export	

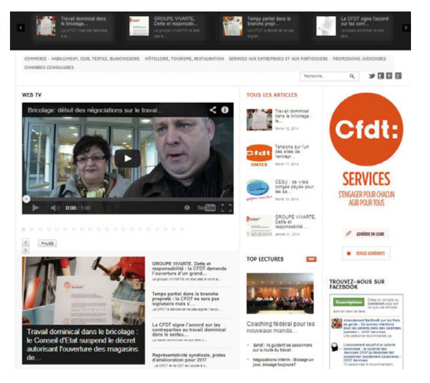


LE PÔLE COMMERCE-HACUITEX

CCN	IDCC	TPE	Permanent responsable
3159	2596	Coiffure	Gérard Sierpakowski
3224	1266	Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants fabricants)	
3058	207	Industrie des cuirs et peaux	
3244	1505	Détail de fruits et légumes	
3008	733	Détaillants en chaussure	
3241	1483	Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles	
3240	1487	Horlogerie, bijouterie (commerce de détail)	
3233	1405	Expéditions et exportations de fruits et légumes	
3010	1978	Fleuristes, ventes et services des animaux familiaux	
3067	673	Fourrure	
3139	354	Ganterie	
3152	1044	Horlogerie de gros	
3256	1589	Mareyeurs, expéditeurs	
3150	2162	Professions de la photographie	
3243	1504	Poissonerie	
3047	1761	Commerce de gros des tissus, tapis, linge de maison	
3311	1383	Quincaillerie	Elisabeth Baudinat

CCN	IDCC	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	Permanent responsable
3015	1561	Coordonnerie multiservices	Rossana Tari
3074	2002	Blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie	
3185	303	Couture parisienne	
3163	1580	Industrie de la chaussure et des articles chaussants	
3098	247	Industrie de l'habillement	
3106	18	Industrie textile	
3340	1942	Textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés	
3157	2528	Industrie de la maroquinerie, articles de voyage, chasse-sellerie, gainerie, bracelet en cuir	
3065	675	Maisons à succursales de vente au détail de l'habillement	
3123	972	Esthétique, cosmétique et enseignement technique professionnel liés aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie	Jean-Paul Barbosa
		Parfumerie (dénoncée)	
3120	468	Commerces succursalistes de la chaussure	Martial Meziani

RESTEZ CONNECTÉS !



CFDT-SERVICES.FR

Pour les news du terrain, les infos sur nos secteurs...



1G10 eolienne



CLIQUER SUR SERVICES

MENU



INTERNE.CFDT.FR

Pour consulter et télécharger les livrets, tracts, affiches.....



WEB TV CFDT SERVICES

Nouvelle convention collective

La **nouvelle** convention collective nationale des entreprises de **propreté** (n° 3043) a été étendue par arrêté du 23 juillet 2012 (JO 28 juillet 2012).

Elle est donc **obligatoire** depuis le 1er août 2012.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté d'extension.

Nouvelle grille de salaires 2013

La nouvelle grille de salaires de la propreté est applicable depuis le 1er janvier 2013.

Vous trouverez ci-joint le texte de l'avenant n° 11 sur les salaires et l'arrêté d'extension du 12 décembre 2012.

Champ d'application

La présente convention collective s'applique aux employeurs et aux salariés des entreprises et établissements :

Flash info

Nouvelle grille de salaires 2013

La nouvelle grille de salaires de la propreté est applicable depuis le 1er janvier 2013.

Vous trouverez ci-joint le texte de l'avenant n° 11 sur les salaires et l'arrêté d'extension du 12 décembre 2012.





CCN.CFDT-SERVICES.FR

Pour connaître l'essentiel des CCN







Olivier Guivarch
Secrétaire national
01 48 10 68 59
06 63 68 76 83
guivarcho@cfdt-services.fr



Angela Alberteau
01 48 10 68 57
alberteaua@cfdt-services.fr



Doudou Konaté
Secrétaire fédéral
01 48 10 89 34
06 34 48 59 02
konated@cfdt-services.fr



James-Baudouin Bokongo
Secrétaire fédéral
01 48 10 65 97
06 78 06 99 75
bokongoj@cfdt-services.fr



Christophe Dez
Secrétaire fédéral
01 48 10 54 48
06 81 27 42 80
dezc@cfdt-services.fr

Cfdt:

LE PÔLE HÔTELLERIE TOURISME-RESTAURATION

CCN	IDCC	Libellé de la convention collective nationale	Permanent responsable
3225	1266	Personnel des établissements de la restauration de collectivités	James-Baudouin Bokongo
3245	1501	Restauration rapide	James-Baudouin Bokongo
3271	1631	Hôtellerie de plein air	James-Baudouin Bokongo
3167	2257	Casinos autorisés	Christophe Dez
3297	2060	Cafétérias et assimilés	Christophe Dez
3151	1316	Tourisme social et famillial	Christophe Dez
3061	1710	Agences de voyage	Christophe Dez
3175	1909	Organisme de tourisme	Christophe Dez
3292	1979	Hôtels, cafés, restaurants	Doudou Konaté
3275	1790	Espaces de loisirs, d’attractions et culturels	Olivier Guivarch



LE PÔLE SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX PERSONNES



Manu Lécot
Secrétaire national
01 4810 65 94
06 84 64 11 23
lecotm@cfdt-services.fr



ASSISTANTE

Dalila Saba
01 48 10 54 41
sabad@cfdt-services.fr



Sébastien Delahaye
Secrétaire fédéral
01 48 10 54 47
06 25 02 50 60
delahayes@cfdt-services.fr



Omar Kerriou
Secrétaire fédéral
01 48 10 54 44
06 08 09 28 71
kerriouo@cfdt-services.fr



Lise Verdier
Chargée de mission
01 48 10 68 55
06 11 57 20 62
verdierl@cfdt-services.fr



Flavie Bolard
Secrétaire fédérale
01 48 10 65 42
06 07 15 73 60
bolardf@cfdt-services.fr



Kumba Duvillier
Secrétaire fédérale
01 48 10 89 32
07 81 43 35 97
duvillierk@cfdt-services.fr

Cfdt:

LE PÔLE SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX PERSONNES

CCN	IDCC	Libellé de la convention collective nationale	Permanent responsable
	3127	Entreprises des services à la personne	Flavie Bolard
3317	2395	Assistants maternels du particulier employeur	Flavie Bolard
3180	2111	Salariés du particulier employeur	Flavie Bolard
3090	1527	Immobilier (administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobilier, résidences de tourisme	Kumba Duvillier
3144	1043	Gardiens, concierges et employés d'immeubles	Kumba Duvillier
3173	3043	Propreté (entreprises de)	Kumba Duvillier
3306	2230	Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air	Manu Lécot
3196	1351	Prévention sécurité	Omar Kerriou
3248	1512	Promotion, construction	Omar Kerriou
3260	1605	Désinfection, desinsectisation, dératisation	Omar Kerriou
3212		Entreprise de travail temporaire	Sébastien Delahaye
	2378	- Personnels intérimaires	
	1413	- Personnels permanents	
	2329	Avocats au conseil d'état et à la cour de cassation	Lise Verdier
	240	Greffes des tribunaux de commerce	
3037	1921	Huissiers de justice	
3078	1000	Avocats personnel salarié	
	1850	Cabinets d'avocats personnel salarié	
3134	2205	Notariat	
3363	2785	Commissaires-priseurs judiciaires et vente aux enchère	
3353	2706	Personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires	



LE SECTEUR DÉVELOPPEMENT ORGANISATION-FORMATION (DOF)



Véronique Château
Secrétaire générale adjointe
01 48 10 68 50 / 06 71 01 80 43
chateauv@cfdt-services.fr



ASSISTANTES DOF



Christiane St-Germain
01 48 10 54 49
saintgermainc@cfdt-services.fr



Thierry Chiocchia
Secrétaire fédéral
01 48 10 65 93 / 06 81 86 05 59
chiocchiat@cfdt-services.fr



Majda Bahri
01 48 10 54 40
bahrim@cfdt-services.fr



Patrick Varachaud
Secrétaire fédéral
01 48 10 68 58 / 06 88 21 06 33
varachaudp@cfdt-services.fr



LE SECTEUR DÉVELOPPEMENT ORGANISATION-FORMATION (DOF)

LES PERMANENTS FÉDÉRAUX RÉGIONAUX

Francis Meganck
Nord-Pas-De-Calais
06 72 84 04 22
meganckf@cfdt-services.fr

Thierry Fressart
Ile-de-France
06 84 64 18 19
fressartt@cfdt-services.fr

Olivier Gateau
Champagne-Ardenne
01 48 10 54 49
gateauo@cfdt-services.fr

Brigitte Rayer
Pays-de-la-Loire
06 22 65 50 43
rayerb@cldt-services.fr

Elisabeth Baudinat
Rhône-Alpes
06 17 57 08 36
baudinate@cfdt-services.fr

Thierry Friconnet
Aquitaine
06 13 29 01 04
friconnett@cfdt-services.fr



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EST AU COEUR DU DISPOSITIF FÉDÉRAL



Gilles Desbordes
Secrétaire général
01 48 10 54 43 / 06 84 641817
desbordesg@cfdt-services.fr



François Cuffini
Secrétaire fédéral
Assistant politique,
responsable juridique
01 48 10 65 48 / 06 84 641816
cuffinif@cfdt-services.fr



Gérard Lopez
Chargé de mission
01 48 10 89 35 / 06 80 87 20 14
lopezg@cfdt-services.fr



Florian Pipard
Secrétaire fédéral
Juridique
pipardf@cfdt-services.fr



Hermance Perrod
Secrétaire fédérale
Juridique
perrodh@cfdt-services.fr



Cécile Lisoie
Secrétaire fédérale
Egalité Femmes/Hommes
Formation professionnelle continue
01 48 10 54 42 / 06 03 72 95 28
lisoiec@cfdt-services.fr



Christine Bizeul
Secrétaire fédérale
Santé au travail
01 48 10 65 41 / 06 19 39 93 95
bizeulc@cfdt-services.fr



Odile Stanciu
Secrétaire fédérale
Communication,Relations Presse
01 48 10 65 43 / 06 21 62 05 05
stanciuo@cfdt-services.fr



Romain Michelon
Secrétaire fédéral
Réseaux sociaux, sites fédéraux
01 48 10 65 46 / 06 34 48 59 03
michelonr@cfdt-services.fr

TRÉSORERIE

Nassera Dosne
Secrétaire nationale
Trésorière
01 48 10 68 51 / 06 52 61 49 51
dosnen@cfdt-services.fr



SERVICE AUX ADHÉRENTS :

LA MUTUELLE
À DES TARIFS PRIVILÉGIÉS

Consciente du fait que des salariés de ses secteurs ne bénéficient pas tous de mutuelle de groupe, la fédération des Services a signé un partenariat avec la mutuelle UMC pour vous proposer des tarifs privilégiés.

Contactez votre syndicat pour plus de renseignements.





Fédération des Services CFDT
Tour ESSOR, 14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
services@cfdt.fr